

Réunion bassin – Lunel – Montpellier Sud

Jeudi 17 décembre 2015

Tour de table suivi d'échanges autour des thèmes prévus à l'ordre du jour.

Réforme du collège et EPI – enseignements pratiques interdisciplinaires

Remarques et réactions de l'ensemble des documentalistes

- Il semble qu'il y ait un fort mouvement de rejet de la réforme : certains membres des conseils pédagogiques ont démissionné (entre un tiers et la totalité du conseil pédagogique) pour exprimer leur désaccord avec cette réforme
- Pour quelles raisons une telle réforme ? Pour favoriser l'égalité des chances ? ou dans la perspective de réduire les heures d'enseignement dans un contexte économique difficile ? Ou les 2 ?
- Le sujet de l'égalité des chances est clivant : par exemple, les classes bilingues étaient un atout pour les établissements en difficulté et cela favorisait la mixité sociale en intéressant les « bons élèves » qui ont parfois besoin d'une sollicitation plus importante. On ne créait pas de classes de niveau mais les classes à option ne sont presque jamais réparties sur tout un niveau.

De même, l'enseignement du latin bénéficiait à quelques uns sur une partie des classes d'un niveau quand l'EPI « langues et culture de l'antiquité » touchera tous les élèves d'un niveau.

- Maintenir l'accès à la culture dans tous les établissements est un enjeu mais les options n'en sont pas le seul moyen. Pas sûr que les EPI, destinés à tous, y suffisent mais après tout, les enseignements classiques (français, arts plastiques, musique...) sont aussi conçus pour apporter cette culture aux élèves.
- La crainte de perte d'heures voire de postes est présente, certaines disciplines semblent plus concernées que d'autres (Latin, Allemand...)
- Les enseignants disciplinaires ont tendance à se replier sur leur discipline
- Impression de « flou » (« c'est à nous de construire »), de liberté au sein des huit thèmes
- Ignorance classique : qui fait ? quand ? comment ?
- Et surtout : Les enseignants documentalistes ne sont pas mentionnés dans le texte. Ce qui est d'autant plus décevant pour une réforme instituant des enseignements interdisciplinaires et un programme en « éducation aux médias et à l'information » (EMI).

Des formations ont été proposées (soit au niveau de l'établissement, soit par regroupement d'établissements) pour la mise en place de la réforme. Dans un collège, le conseil pédagogique a demandé et obtenu 2h banalisées, élèves libérés.

Certaines formations ont été un peu décevantes (ne proposant qu'un travail entre pairs) – il semblerait que la proposition actuelle soit la suivante :

- 2 journées de formation par discipline
- 3 journées de formation par établissement (après le Brevet des collèges)
- 2 journées axées sur le numérique.

Mise en place dans les collèges (perspectives)

- Pour les heures CDI, notamment en 6^e, certains enseignants documentalistes voient les temps de formation proposés aux élèves diminuer de façon significative – il sera alors important de travailler avec les enseignants disciplinaires pour maintenir ces activités.
- Dans certains établissements, il y a déjà des projets interdisciplinaires (Gérard Philipe – Croix d'Argent) et il est question de récupérer ces projets dans l'organisation future.
- Sur les 8 thèmes proposés pour les EPI (corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société) les élèves doivent en avoir réalisé au minimum six, soit sans doute deux par an pour chaque niveau (entre la 5^e et la 3^e)
- Les thèmes seront imposés par niveau – il est souhaité par les documentalistes que le thème information, communication, citoyenneté soit impérativement traité
- Tous les élèves d'un même niveau doivent suivre les mêmes EPI, mais pas forcément au même moment
- Certains ont proposé des semaines EPI, mais cela n'a pas été retenu car peu réalisable. Se pose aussi la question de la « mise en barrette » ou pas
- Généralement, il y a un souhait de réflexion au sein de l'établissement.
- Les documentalistes sont dans l'attente et semblent être en mesure d'être une aide pour l'application de la réforme.

Rémunérations spécifiques et dotations horaires :

- IMP (indemnités pour missions particulières) le chef d'établissement en détermine la répartition - c'est parfois prévu dans les textes (EPS...) - et le présente en conseil pédagogique, chaque personne concernée reçoit une lettre de mission.
- Certains documentalistes perçoivent des HSE (en fin d'année la plupart du temps) pour des prestations spécifiques ou services rendus. Peut-être cela disparaîtra.

- Il sera intéressant de voir si la dotation horaire globale donnée en janvier est en diminution ou non par rapport à l'année précédente.

Inspections

Arrivée d'un nouvel inspecteur, Monsieur Blasco – échange autour des attentes de l'institution et donc des inspecteurs. Nous déplorons une absence de pilotage, pas de journée académique EVS de prévue. L'inspection EVS a l'intention de créer un cercle d'étude ou groupe de réflexion.

Il apparaît que les inspections des enseignants documentalistes titulaires sont assez rares. La question d'un chargé de mission d'inspection est posée. Cela existe pour les stagiaires. On peut imaginer que l'inspection de collègue n'est peut-être pas aisée.

Invitation à la lecture

Présentation du Prix de la Corne d'Or (sur Lunel)

Il s'agit d'un projet commun, destiné à valoriser la lecture et financé par la « politique de la ville » de Lunel, la communauté de communes et Canopé. Le prix de la Corne d'Or s'adresse aux élèves des deux lycées et deux collèges ainsi qu'aux adolescents inscrits à la médiathèque de Lunel – l'établissement porteur est le collège Ambrussum. Des romans ont été sélectionnés parmi des parutions récentes avec une identification des niveaux.

C'est l'occasion d'échanger sur les modalités de valorisation de la lecture – comment faire lire nos élèves ? sachant que Canopé organise des stages sur le thème du Booktrailer, une demande de formation de bassin pourrait être formulée auprès de la dafpen. C'est une perspective pour la prochaine réunion de bassin.

Les bandes dessinées

- Dans nos CDI, les bandes dessinées (y compris les mangas) ont pris le dessus par rapport aux romans et aux magazines. C'est une occasion d'entrer dans la lecture. Il semble important de valoriser les fonds BD et mangas. L'effet « série » pour les mangas est important, les élèves seraient moins attirés par les « one shot » (série en un seul volume) ; l'acquisition de séries récentes permet de ne pas s'enliser dans les séries anciennes on peut aussi choisir des séries courtes (comme *Bullet Armors* en six volumes).
- C'est aussi la présentation et la localisation de ces fonds qui les valorisent.
- le livre "hybride" mi roman mi BD est également une idée pour aller de la BD au roman. Exemple, *Ma vie extraordinaire* de Johan Unenge, Bayard (très actuel sur l'immigration, collège et lycée pro)
- L'incitation à la lecture passe également par l'acquisition de revues destinées aux élèves (qui vont donner l'habitude de fréquenter le secteur « actualité ») : Spirou, Julie, So foot... ou encore des collections de romans courts, par exemple la collection ***D'une seule voix*** (éditée par Actes Sud Junior) :

http://www.actes-sud-junior.fr/recherche_collections.php?collection=912

Décret sur les heures d'enseignements en documentation (20 août 2014 + décret)

- Complexité du texte et difficulté pour mettre en place ce décret. Là aussi impression de « flou ».
- Le décret rappelle sans ambiguïté notre rôle d'enseignant
- mais par ailleurs (sur les fameuses heures d'enseignement qui pourraient être comptées double) le texte n'est pas clair, nous ne sommes pas tous d'accord. Il paraît difficilement applicable, il va sans doute s'appliquer différemment selon les chefs d'établissement, ce qui risque d'instaurer des conflits entre nous.
- Suivant les chefs d'établissements, il y a des exigences d'ouverture du centre.
- La question du nombre d'élèves est abordée – le décret précise que le nombre d'élèves n'intervient pas.
- Cela ne concernerait que l'AP et les EPI – cela doit être des heures officielles - Les autres séances ne compteraient pas.
- Dans certains établissements (quatre heures par semaine qui apparaissent dans l'emploi du temps sur toute l'année) cela a été officiellement mis en place avec une récupération de quatre heures mais ces heures sont souvent tout de même réalisées car le travail de gestion ne serait pas fait.
- Cela pourrait être un argument pour demander un AED...
- Tendance générale à diminuer les heures d'activités.
- Nécessité de conserver la « double casquette » de professeur mais également du travail au sein du centre.

Les liaisons inter cycles

Ecole collège

- Il existe déjà et depuis de nombreuses années une liaison école-collège... Et même des conseils – notamment pour générer des projets : ateliers lectures, défis, ou lecture-écriture (contes) ou représentation théâtrale... ou encore un travail spécifique (par exemple les classes sans notes).
- Pour les enseignants du primaire il existe des possibilités d'observation d'une classe de collège, les élèves du primaire étant répartis entre le CDI et la vie scolaire...
- Pour les élèves, les situations sont multiples (avec ou sans professeur des écoles en groupe ou en classes).
- Visite du collège (contestée par certains enseignants disciplinaires, car les élèves sont parfois trop à l'aise par la suite) avec des actions spécifiques par pôle.

- Portes ouvertes avec inscriptions, foyer... visite de l'établissement. Le samedi matin avec des professeurs volontaires.

Collège lycée – dommage que cela ne soit pas autant installé qu'au collège.

- Journées portes ouvertes
- mini-stages
- Prix littéraires – ateliers lectures

Enseignement moral et civique / citoyenneté / réaction aux attentats

(Ce qui se fait – post Charlie – la laïcité).

- Les enseignants documentalistes ont fourni des références et des liens utiles. L'intérêt des documents sur le site du CLEMI ou celui de CANOPE est souligné...
- Dans certains établissements les enseignants disciplinaires ont parfois travaillé sur les événements du 13 décembre avec ou sans le documentaliste ; certains chefs d'établissement ont fourni des éléments aux enseignants pour qu'ils ne soient pas désemparés.
- A Lunel les établissements scolaires sont sollicités par des journalistes...
- Constitution d'un café philo (CPE, profs...)
- Formation sur la radicalisation (sur Montpellier pour la ville de Lunel).
- Travail en partenariat avec des enseignants – lecture de caricatures.
- Le Club de la presse (à partir du mois de mars) propose une intervention de journalistes.
- Création d'un groupe laïcité entre adultes travail sur le règlement intérieur, plus travail avec les élèves (demande pour gérer un débat argumenté autour de la laïcité).
- Formation établissement avec Claire DEVEZE spécialiste des valeurs de la République dans le cadre de l'enseignement moral et civique.
- Tous les CPE (bassin du Lunel) ont eu une formation sur la laïcité. Ressources fournies à l'enseignant référent « Laïcité » mettre en débat.
- Sylvie Grave propose un lien sur les débats argumentés, comment les mener. [eduscol](https://www.eduscol.education.fr/)
- Autre référence : la conférence de A. BIDARD (ESPE de Lyon) sur la laïcité.
<https://www.youtube.com/watch?v=ItXe4kurgRs>